

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU MERCREDI 22 MARS 2023

CM2023/03/22/19-11 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DU COMITE DES FINANCEURS DE LA PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET STRATEGIES URBAINES (POPSU)

DATE DE LA CONVOCATION : 16 mars 2023
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2121-33, L5217-7 et suivants, et L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération BM2022/12/05/02 du Bureau métropolitain du 05 décembre 2022 portant approbation de la convention avec l'État, le Groupement d'intérêts publics « l'Europe des projets architecturaux et urbains » et la Métropole dans le cadre de la plateforme d'observation des projets et des stratégies urbaines (POSPU Transitions) pour les années 2023-2025,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que le programme « POPSU Transitions » qui a pour objectif de constituer une plate-forme d'observation ciblée sur les trajectoires locales de transitions est un apport important pour la métropole du Grand Paris et le développement de son projet métropolitain ;

Considérant qu'au travers de l'adhésion de la métropole du Grand Paris au programme de recherche POPSU Transitions, une continuité de réflexion sur les stratégies métropolitaines est assurée et que cette nouvelle réflexion correspond aux enjeux environnementaux et défis qui nous attendent sur des thèmes aussi variés que les transitions climatiques et énergétiques, la préservation du cadre de vie, l'adaptation aux nouveaux modes de vie et aux évolutions démographiques et économiques, le développement de solidarités nouvelles auprès des territoires voisins,

Considérant, pour ce faire, l'intérêt que la Métropole du Grand Paris soit représentée par un élu au sein du Comité des financeurs du POPSU,

Considérant qu'en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement, sans qu'il y ait besoin de procéder au scrutin secret,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DESIGNE en qualité de titulaire pour représenter la métropole du Grand Paris au sein du Comité des financeurs de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) :

- Monsieur Sébastien DULERMO

DIT que cette délibération sera notifiée au Comité des financeurs de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines et au conseiller métropolitain désigné.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole
du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication